



AVIS DE COURSE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate
- le présent avis de course
- la fiche course, et ses annexes
- les règlements fédéraux

2. ADMISSIBILITE-INSCRIPTION- PLACE AU PORT

2.1 La régata est ouverte aux bateaux de la classe OSIRIS. Les bateaux jaugés IRC se verront attribuer un rating net.

2.2 Tous les équipiers doivent être titulaires d'une licence FFVoile 2019 valide « COMPETITION ».

La licence devra être accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les licences temporaires sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide.

2.3 L'inscription se fera uniquement par internet : www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST

2.4 Les places de port seront offertes aux bateaux qui en feront la demande du Vendredi 10 au lundi 13 Mai 2019 à 12h.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis à la Société Nautique de Saint-Tropez sont les suivants:

- 10€ par équipier pour l'épreuve de Voile
- 25€ par accompagnant au cocktail dinatoire

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Jeudi 9 au Vendredi 10 Mai :	- 9h00 18h00	Confirmation des inscriptions et remise des documents
Samedi 11 Mai :	- 9h00	Au Golf Club de Beauvallon : Parcours de Golf selon les règles du « scramble à 4 »
	- 19h30	Cocktail dinatoire organisé au Golf Club de Beauvallon
Dimanche 12 Mai :	- 10h45	Briefing obligatoire par VHF Canal 77 sur l'eau
	- 11h	Signal d'avertissement: parcours côtier (cahier des parcours ind.H)
	- 17h	Remise des Prix à la Société Nautique de Saint-Tropez

Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 16h00 seront classés DNF.

5. FICHE COURSE

Fiche course et le cahier des parcours ind. H seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site www.societe-nautique-saint-tropez.fr/snst/

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le classement en temps sur temps. Les temps compensés seront calculés avec le coefficient HN OSIRIS. Ce classement sera reconverti selon le système à minima.

6.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble des partenaires d'utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.